

Madame l'IA DASEN,

Madame la représentante du département,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous arrivons au terme d'une année encore une fois bien particulière, encore une fois bien difficile, usante, mettant en tension les équipes, que ce soit dans les écoles, dans les établissements ou dans les circonscriptions. Les mois de décembre et janvier et leur gestion chaotique et changeante de la COVID sont encore dans toutes les mémoires ! Le premier bilan, celui qui s'impose à tous, est le manque de moyens.

Moyens de remplacements, avec une situation de crise dans les écoles jamais atteinte auparavant. Il serait trop simple de la lier uniquement à la crise covid, la gestion du remplacement n'est jamais revenue à la normale cette année ! Des classes qui vaquent faute d'enseignants, y compris dans les zones rurales où les structures ne permettent pas de répartition dans les autres classes, cela aurait semblé impossible il y a encore trois ans. C'est pourtant devenu une réalité quotidienne, que dénoncent parents et enseignants.

Moyens en personnels AESH, avec des élèves notifiés en attente d'accompagnement depuis plusieurs mois et des notifications mutualisées réduites à peau de chagrin horaires quand elles sont honorées. Et plus largement, à la frontière de l'Education Nationale et du monde médico-social, moyens en structure pour la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers, qui conduisent à des listes d'attente *sine die* pour des enfants nécessitant une prise en charge en IME ou en ITEP. On ne peut accepter que la violence se banalise dans nos écoles, en partie liée à la souffrance d'enfants « en attente de place » dont les besoins restent insatisfaits en structure scolaire normale. Cela génère des situations humaines dramatiques, chez les enseignants et les autres enfants, l'examen du registre santé sécurité au travail est à ce point de vue effrayant, certaines salles de classe sont devenues des lieux objectivement dangereux.

Ce manque de moyens criant, on aimerait pouvoir le décliner au passé. Force est de constater que la situation ne semble pas évoluer positivement. A cet égard, la situation de l'école des Gougeons à St Vallier est emblématique : en janvier, une mesure de fermeture conditionnelle était prononcée, pour réexamen de la situation en juin. Lors du CTSD ajustement de juin, surprise ! La situation de cette école est balayée d'un revers de main, au motif d'une balance des postes à 0. Qu'importe les effectifs supérieurs de 11 élèves aux prévisions, ou la répartition pédagogique qui devient infaisable ! L'ajustement semble illusoire. Pourtant, les chiffres sont là, et montrent une rupture d'équité manifeste pour les enfants de cette école : 124 enfants inscrits à ce jour, un 125^e arrivant la semaine prochaine. Si l'on regarde le livret de janvier, 6 écoles primaire de même structure, avec un effectif plus faible, conservent leurs 6 classes sans avoir été inquiétées. L'école de 5 classes avec l'effectif le plus élevé annonçait 117 élèves. Il n'est pas admissible de devoir attendre septembre pour un nouveau recomptage, alors que les élèves concernés sont officiellement inscrits et n'ont aucune raison de ne pas être présents. L'UNSA Education s'associe aux demandes effectuées par les familles et demande la réouverture de la 6^e classe lors du CDEN de ce jour.

Concernant la situation des AESH, le manque de moyen semble aussi rester la norme : les notifications augmentent, le nombre d'AESH est annoncé conservé à l'identique. Les pré-affectations dans les PIAL se transforment en gestion impossible de la pénurie : affecter une AESH mutualisée pour 5 enfants, comme cela est suggéré par les services en charge de l'école inclusive afin de palier à

l'absence de personnel, est-il raisonnable ? Le coté saupoudrage inefficace que devient un accompagnement de 4h et demi / semaine pour un enfant en situation de handicap reconnu saute aux yeux. Par ailleurs, est-ce même réalisable ? Cette demande méconnaît la réalité de notre département rural, dans lequel un nombre non négligeable d'enfants notifiés sont seuls bénéficiaires d'un accompagnement dans leur école : comment demander à un AESH d'exercer dans 3 à 5 écoles différentes ? La seule alternative est alors de laisser des enfants notifiés sans accompagnement. Situation ubuesque, alors que l'année n'est pas encore commencée ! Prôner l'inclusion, c'est bien. Permettre qu'elle s'effectue réellement dans des conditions dignes reste à réaliser.

Notre nouveau ministre prône le dialogue social, nous n'attendons que cela : être enfin écoutés, après 5 années de fermeture. Associer de nouveau les représentants des personnels aux gestions de carrière, pour supprimer l'opacité porteuse de soupçon qui est devenue la règle ; revaloriser les salaires en prenant en compte le niveau des diplômes, alors que le concours du CRPE n'a pas fait le plein dans notre académie ; donner à l'école les moyens humains permettant un accueil satisfaisant de chaque élève. Les besoins sont immenses, et dans notre département comme ailleurs, il y a urgence !